

*Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 27 MARS 2015*

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 mars 2015 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Collet Stéphane, Maire.

Présents : Collet Stéphane, Salagnac Gaéтан, Martial Nicolas, Eudes Alain, Lecornu Loïc, Montaigne Serge, Lebouteiller Mathilde, Sauvage Cécile, Rabec David, Lebas Nathalie, Marie Myriam (arrivée après la délibération concernant l'attribution de compensation de « St-Lô Agglo », Isabelle Gardie.

Absentes excusées : Catherine Sandra, Chopin Jessica

Absent : Laronneur Jean-Claude

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

- ***APPROBATION ET SIGNATURE DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION***

- ***ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE « ST-LO AGGLO » - REGULARISATION 2014 ET ATTRIBUTION RELATIVE AUX EXERCICES 2015 ET SUIVANTS –***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 19 février 2015 de monsieur Dominique CAILLIEZ, Vice-Président en charge des Finances à « Saint-Lô Agglo » nous communiquant le montant de la régularisation 2014 d'une part soit :

Versé en 2014 :	96419€
Montant définitif attribué :	97316€
Solde en notre faveur :	897€

ET d'autre part, le montant de l'attribution relative aux exercices 2015 et suivants soit 97316€. Ce montant annuel fera l'objet de quatre acomptes versés au terme de chaque trimestre (24330€ x 3) + 2426€.

Après discussion et vote, le conseil municipal approuve et accepte à l'unanimité le montant de l'attribution de notre compensation.

- **PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du budget primitif 2015 réalisée avec la commission finances.

1°) Il est décidé d'inscrire la provision pour perte de créances sur le commerce :

Vu le risque de perte de créances pour Madame Leclerc Marine, le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire au compte 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » la somme de 9200€.

2°) Produit fiscal attendu 2015 :

Après avoir constaté :

D'une part l'augmentation de la participation au RPI St-André /St-Georges de **13315€** correspondant à la mise en place des rythmes scolaires.

D'autre part la diminution de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat d'un montant de **5619€** pour cette année car cette diminution est prévue aussi pour 2016 et 2017 soit un total d'environ pour les trois années de **16857€**.

1°) Monsieur le Maire propose d'augmenter le produit attendu de 2015 s'élevant à la somme de 66666€ qui stagne pour 2015.

Il demande le vote pour augmenter soit les 3 taux (TH, TF bâti, TF non bâti)
soit juste les 2 taux (TH et TF bâti)

Le conseil municipal décide par cinq voix pour, trois abstentions et quatre contre, d'augmenter les 3 taux.

2°) Monsieur le Maire propose d'augmenter le produit fiscal attendu de 5500€ qui passerait de 66666€ à 72166€ ce qui correspond à un coefficient de variation proportionnelle de 1,082500 soit une augmentation d'environ 8,25%.

Le conseil municipal accepte cette proposition par onze voix pour et une abstention.

Les taux vont donc être calculés conformément à ces décisions et proposés au vote lors de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2015.